

d'Arlon. — Si j'ai mis en épingle cette cause plutôt qu'une autre, c'est pour souligner une des qualités maîtresses de N. Pastoret, je veux dire son esprit d'équité, car à cette époque l'entretien d'une cure et de l'église incombait généralement aux ouailles de la paroisse et non aux bénéficiaires des dîmes. Le curé de Thiaumont prenant le contre-pied, alors qu'il se trouvait lui-même être un des bénéficiaires des dîmes pour une part, n'aura eu aucun mal à faire partager son point de vue par son avocat, lequel estimait non sans raison qu'il était juste et équitable de faire plutôt supporter les charges par les riches décimateurs que par les habitants peu fortunés de la paroisse ; si déjà le brave curé prêchait d'exemple en prenant à sa charge les frais proportionnellement à sa dîme ecclésiastique, son avocat était prêt à rompre avec la tradition contraire, et le succès obtenu en la matière l'inscrit comme novateur. —

Aussi justice lui fut enfin rendue en 1778, soit seize ans après avoir été reçu avocat (21. 4. 1762). Cette longue pratique des affaires, une fois qu'il eut accès au Conseil Provincial, fut évidemment d'un sérieux appoint dans l'avancement.

Malgré ses nombreux enfants et son grand labeur, cet homme aimait à embellir son foyer et nous le voyons acquéreur d'un ou plusieurs tableaux en 1775. Dans « *Ons Hémecht* », 1901, p. 341 est reproduit un inventaire de M. J. Vannerus « *Une Vente de Tableaux à Luxembourg en 1775* ». — Cette vente eut lieu sans doute après la mort de Marie-Elisabeth de Mewen, veuve de Jean-Ignace de FELTZ, co-seigneur de Larochette/Mœstroff/Herborn/Mompach etc., conseiller-receveur général des aides et subsides de la province de Luxembourg. Le 31 août 1775 et jours suivants le notaire F. François de Luxembourg tint une « vente de quelques meubles de la succession de feuue dame douairière baronne de Felz ». Il y avait un peu de tout à cette vente, de ce que de nos jours nous qualifierions de bric à brac, mais notre attention est surtout retenue par la vente de 39 tableaux chez le Conseiller HONORE, à Luxembourg, en date du 1. IX. 1775. Parmi les acquéreurs il convient de signaler notamment le Sr. avocat Pastoret et le Sr. Scheffer, ainsi que Mathias LEMPACH, rôtisseur. Malheureusement cette liste des tableaux n'indique aucun nom en regard de chaque toile vendue aux enchères, ni davantage les prix. Autre détail : Si on relève le sujet représenté, les dimensions de la toile, on ne trouve trace du nom du copiste, mais on y indique simplement « copie de Teniers », de « Mignard », ou de « Rose » etc. etc.

1778 — 1795 (12 VI.)

Je dois rappeler ici le rapport fait par le Conseiller LE CLERC, Rapporteur, en date du 5. VII. 1778 sur les suffrages obtenus par les trois candidats en ligne (Archives Royaume, Bruxelles, Dossier N° 457 - b - p. 309) :